



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIII^E OLYMPIADE – PARIS 2024

INTERNATIONAL HANDBALL FEDERATION (IHF)

HANDBALL

A. ÉPREUVES (2)

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)
Tournoi à 12 équipes	Tournoi à 12 équipes

B. PLACES DE QUALIFICATION

B.1. Quota total pour le handball :

	Places de qualification	Places pays hôte	Total
Hommes	154 (11 équipes)	14 (1 équipe)	168 (12 équipes)
Femmes	154 (11 équipes)	14 (1 équipe)	168 (12 équipes)
Total	308 (22 équipes)	28 (2 équipes)	336 (24 équipes)

B.2. Nombre maximum d'athlètes par Comité National Olympique (CNO) :

	Quota par CNO
Hommes	14 (1 équipe)
Femmes	14 (1 équipe)
Total	28 (2 équipes)

B.3. Mode d'attribution des places :

La place est attribuée au CNO.

C. ADMISSION DES ATHLETES

C.1. Respect de la Charte olympique et des autres règles applicables

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions).



Seuls les athlètes qui respectent la Charte olympique, le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions, y compris les conditions de participation établies par le CIO, ainsi que les règles de l'IHF, pourront participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

C.2. Autres conditions/critères d'admission requis par la FI :

- Les athlètes doivent remplir les conditions requises pour jouer au sein de leur équipe nationale selon le [Règlement](#) de l'IHF. De plus amples informations sont disponibles dans le [Code d'admission des joueurs de l'IHF](#) et dans le [Règlement de l'IHF applicable aux transferts entre fédérations](#) (en anglais uniquement).
- Les athlètes doivent être âgés d'au moins 16 ans, comme le stipule [l'article 3.2.1.2](#) du Règlement des compétitions de l'IHF, ce qui signifie que les joueurs admissibles doivent avoir 16 ans au plus tard le jour de leur premier match.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

D.1. PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification.

Hommes

Nombre de places de qualification	Épreuves de qualification
1 équipe (14 athlètes)	Championnat du monde masculin 2023 de l'IHF (Pologne/Suède, 12-29 janvier 2023) Le CNO représentant le pays champion du monde 2023 obtiendra une (1) place de qualification pour les Jeux Olympiques de Paris 2024. Si le pays hôte des Jeux – la France – est champion du monde, la place de qualification sera attribuée au CNO représentant le vice-champion du monde.
4 équipes (56 athlètes)	Épreuves de qualification continentales Quatre (4) places seront attribuées via les épreuves de qualification continentales. Les représentants continentaux de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe seront les CNO des équipes les mieux classées lors des épreuves de qualification continentales correspondantes. Le représentant continental de l'Amérique du Nord/Caraïbes et de l'Amérique centrale/du Sud sera le CNO de l'équipe la mieux classée lors d'une épreuve de qualification continentale combinée. Il n'y aura pas d'épreuve de qualification continentale pour l'Océanie. Toutefois, les CNO membres de la confédération d'Océanie seront invités à prendre part à l'épreuve de qualification continentale pour l'Asie. Si un représentant de l'Océanie se classe parmi les cinq premiers lors de l'épreuve de qualification continentale pour l'Asie, l'équipe en question se qualifiera pour le Championnat du monde de l'IHF où elle aura la possibilité de se qualifier soit



	<p>directement pour les Jeux Olympiques, soit pour les tournois de qualification olympique de l'IHF.</p> <p>Dans l'éventualité où le champion du monde 2023 ou le pays hôte des Jeux Olympiques de Paris 2024 remporterait également son épreuve de qualification continentale, le CNO de l'équipe occupant le rang suivant au classement de ladite épreuve continentale obtiendra la place de qualification.</p> <p>Épreuves de qualification continentales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Épreuve de qualification masculine pour les confédérations d'Amérique du Nord/Caraïbes et d'Amérique centrale/du Sud : Jeux panaméricains, 30 octobre – 4 novembre 2023, CHI - Épreuve de qualification masculine pour l'Asie : 18-28 octobre 2023, QAT - Épreuve de qualification masculine pour l'Europe : Championnat d'Europe, 12-28 janvier 2024, GER - Épreuve de qualification masculine pour l'Afrique : Championnat d'Afrique, 18-28 janvier 2024, EGY 																			
<p>6 équipes (84 athlètes)</p>	<p>Tournois masculins de qualification olympique 2024 (14-17 mars 2024, lieu à définir)</p> <p>Six (6) places de qualification seront attribuées via trois (3) tournois masculins de qualification olympique réunissant chacun quatre (4) équipes.</p> <p>Les CNO des équipes classées première et deuxième à l'issue de chacun de ces trois (3) tournois obtiendront chacun une (1) place.</p> <p>Les équipes autorisées à participer à ces tournois seront sélectionnées comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="400 1227 1426 1603"> <thead> <tr> <th></th> <th>Tournoi 1</th> <th>Tournoi 2</th> <th>Tournoi 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Équipes sélectionnées sur la base de leur classement au Championnat du monde 2023</td> <td>2^e</td> <td>3^e</td> <td>4^e</td> </tr> <tr> <td>7^e</td> <td>6^e</td> <td>5^e</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3^e meilleur continent (PQ 3)</td> <td>2^e meilleur continent (PQ 2)</td> <td>Meilleur continent (PQ 1)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4^e meilleur continent (PQ 4)</td> <td>Meilleur continent (PQ 5)</td> <td>2^e meilleur continent (PQ 6)</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>*PQ = place qualificative pour les tournois masculins de qualification olympique de l'IHF</i></p> <p>Si une ou plusieurs équipes occupant les places 2 à 7 au Championnat du monde 2023 se sont déjà qualifiées pour les Jeux Olympiques lors de leurs épreuves de qualification continentales respectives, l'équipe classée 8^e (ou après) au Championnat du monde 2023 sera autorisée à participer aux tournois masculins de qualification olympique de l'IHF et toutes les autres équipes remonteront d'une place.</p> <p><i>Exemple : Si l'équipe classée troisième (3^e) au Championnat du monde 2023 a déjà obtenu une place de qualification pour les Jeux Olympiques lors de son épreuve de qualification continentale, l'équipe classée quatrième (4^e) au Championnat du monde occupera la place</i></p>		Tournoi 1	Tournoi 2	Tournoi 3	Équipes sélectionnées sur la base de leur classement au Championnat du monde 2023	2 ^e	3 ^e	4 ^e	7 ^e	6 ^e	5 ^e		3 ^e meilleur continent (PQ 3)	2 ^e meilleur continent (PQ 2)	Meilleur continent (PQ 1)		4 ^e meilleur continent (PQ 4)	Meilleur continent (PQ 5)	2 ^e meilleur continent (PQ 6)
	Tournoi 1	Tournoi 2	Tournoi 3																	
Équipes sélectionnées sur la base de leur classement au Championnat du monde 2023	2 ^e	3 ^e	4 ^e																	
	7 ^e	6 ^e	5 ^e																	
	3 ^e meilleur continent (PQ 3)	2 ^e meilleur continent (PQ 2)	Meilleur continent (PQ 1)																	
	4 ^e meilleur continent (PQ 4)	Meilleur continent (PQ 5)	2 ^e meilleur continent (PQ 6)																	



	<p><i>initialement dévolue à l'équipe classée 3^e (et participera donc au tournoi 2). Partant, toutes les équipes occupant les places suivantes (5 à 7) remonteront d'une place, le 7^e rang étant désormais libre pour l'équipe classée 8^e au Championnat du monde.</i></p> <p><i>Le même système s'appliquera mutatis mutandis dans l'hypothèse où plusieurs équipes admissibles se seraient déjà qualifiées lors de leurs épreuves de qualification continentales.</i></p> <p><u>Les PQ 1 et 5</u> seront attribuées au continent le mieux classé au Championnat du monde 2023. L'équipe la mieux placée (PQ 1) et celle occupant le rang suivant (PQ 5) au classement de l'épreuve de qualification continentale correspondante qui ne sont pas encore qualifiées et qui n'ont pas encore été sélectionnées pour participer aux tournois de qualification de l'IHF obtiendront les places qualificatives correspondantes.</p> <p><u>Les PQ 2 à 4</u> seront attribuées aux continents occupant les deuxième (PQ 2), troisième (PQ 3) et quatrième (PQ 4) rangs au Championnat du monde 2023. Les équipes les mieux classées lors de leurs épreuves de qualification continentales respectives qui ne sont pas encore qualifiées et qui n'ont pas encore été sélectionnées pour participer aux tournois de qualification de l'IHF obtiendront les places qualificatives correspondantes.</p> <p>Pour ce qui est des confédérations d'Amérique du Nord/Caraiïbes et d'Amérique centrale/du Sud, les places "meilleur continent" seront attribuées sur la base du classement à l'issue de l'épreuve de qualification continentale combinée.</p> <p>Exemple : Même si le Brésil (affilié à la confédération d'Amérique centrale/du Sud) est l'équipe la mieux classée, la place qui reviendra au CNO occupant le rang suivant au classement de l'épreuve de qualification continentale combinée pourrait être attribuée à Cuba (affilié à la confédération d'Amérique du Nord/Caraiïbes).</p> <p><u>PQ 6</u> : Si une équipe d'Océanie finit entre la 8^e et la 12^e place au Championnat du monde 2023, la place qualificative correspondante sera attribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang le plus élevé au classement de l'épreuve durant laquelle l'Océanie peut se qualifier. Si cela est impossible, la place ira au continent classé deuxième au Championnat du monde 2023 et viendra s'ajouter à la PQ 2. Le CNO de l'équipe non encore qualifiée la mieux classée lors de l'épreuve de qualification continentale correspondante obtiendra la place qualificative.</p> <p>Les CNO/fédérations nationales prenant part aux tournois de qualification olympique devront confirmer à l'IHF leur participation aux Jeux Olympiques, sous réserve de l'obtention d'une place de qualification, au moment de l'inscription de leurs équipes aux tournois de qualification olympique, à savoir le 15 février 2024 au plus tard.</p>
--	---

Femmes

Nombre de places de qualification	Épreuves de qualification
1 équipe (14 athlètes)	Championnat du monde féminin 2023 de l'IHF (Danemark/Norvège/Suède, 29 novembre – 17 décembre 2023)
	Le CNO représentant le pays champion du monde 2023 obtiendra une (1) place de qualification pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.



	<p>Si le pays hôte des Jeux – la France – est champion du monde, la place de qualification sera attribuée au CNO représentant le vice-champion du monde.</p>
4 équipes (56 athlètes)	<p>Épreuves de qualification continentales</p> <p>Quatre (4) places seront attribuées via les épreuves de qualification continentales.</p> <p>Les représentants continentaux de l'Asie, l'Afrique et l'Europe seront les CNO des équipes les mieux classées lors des épreuves de qualification continentales correspondantes. Le représentant continental de l'Amérique du Nord/Caraïbes et de l'Amérique centrale/du Sud sera le CNO de l'équipe la mieux classée lors d'une épreuve de qualification continentale combinée.</p> <p>Il n'y aura pas d'épreuve de qualification continentale pour l'Océanie. Toutefois, les CNO membres de la confédération d'Océanie seront invités à prendre part à l'épreuve de qualification continentale pour l'Asie. Si un représentant de l'Océanie se classe parmi les cinq premiers lors de l'épreuve de qualification continentale pour l'Asie, l'équipe en question se qualifiera pour le Championnat du monde de l'IHF où elle aura la possibilité de se qualifier soit directement pour les Jeux Olympiques, soit pour les tournois de qualification olympique de l'IHF.</p> <p>Dans l'éventualité où le champion du monde 2023 ou le pays hôte des Jeux Olympiques de Paris 2024 remporterait également son épreuve de qualification continentale, le CNO de l'équipe occupant le rang suivant au classement de ladite épreuve continentale obtiendra la place de qualification.</p> <p>Épreuves de qualification continentales :</p> <ul style="list-style-type: none">- Épreuve de qualification féminine pour l'Europe: Championnat d'Europe, 4-20 novembre 2022, SLO/MKD/MNE- Épreuve de qualification féminine pour l'Afrique, 11-14 octobre 2023, ANG- Épreuve de qualification féminine pour les confédérations continentales d'Amérique du Nord/Caraïbes et d'Amérique centrale/du Sud: Jeux panaméricains, 24-29 octobre 2023, CHI- Épreuve de qualification féminine pour l'Asie : 17-23 août 2023, JPN
6 équipes (84 athlètes)	<p>Tournois féminins de qualification olympique 2024 (11-14 avril 2024, lieu à définir)</p> <p>Six (6) places de qualification seront attribuées lors de trois (3) tournois féminins de qualification olympique réunissant chacun quatre (4) équipes.</p> <p>Les CNO des équipes classées première et deuxième à l'issue de chacun de ces trois (3) tournois obtiendront chacun une (1) place.</p> <p>Les équipes autorisées à participer à ces tournois seront sélectionnées comme suit :</p>



	Tournoi 1	Tournoi 2	Tournoi 3
Équipes sélectionnées sur la base de leur classement au Championnat du monde 2023	2 ^e	3 ^e	4 ^e
	7 ^e	6 ^e	5 ^e
	3 ^e meilleur continent (PQ 3)	2 ^e meilleur continent (PQ 2)	Meilleur continent (PQ 1)
	4 ^e meilleur continent (PQ 4)	Meilleur continent (PQ 5)	2 ^e meilleur continent (PQ 6)

**PQ = place qualificative pour les tournois féminins de qualification olympique de l'IHF*

Si une ou plusieurs équipes occupant les places 2 à 7 au Championnat du monde 2023 se sont déjà qualifiées pour les Jeux Olympiques lors de leurs épreuves de qualification continentales respectives, l'équipe classée 8^e (ou après) au Championnat du monde 2023 sera autorisée à participer aux tournois féminins de qualification olympique de l'IHF et toutes les autres équipes remonteront d'une place.

Exemple : Si l'équipe classée troisième (3^e) au Championnat du monde 2023 s'est déjà qualifiée pour les Jeux Olympiques lors de son épreuve de qualification continentale, l'équipe classée quatrième (4^e) au Championnat du monde occupera la place initialement dévolue à l'équipe classée 3^e (et participera donc au tournoi 2). Partant, toutes les équipes occupant les places suivantes (5 à 7) remonteront d'une place, le 7^e rang étant désormais libre pour l'équipe classée 8^e au Championnat du monde.

Les PQ 1 et 5 seront attribuées au continent le mieux classé au Championnat du monde 2023. L'équipe la mieux placée (PQ 1) et celle occupant le rang suivant (PQ 5) au classement de l'épreuve de qualification continentale correspondante qui ne sont pas encore qualifiées et qui n'ont pas encore été sélectionnées pour participer aux tournois de qualification de l'IHF obtiendront les places qualificatives correspondantes.

Les PQ 2 à 4 seront attribuées aux continents occupant les deuxième (PQ 2), troisième (PQ 3) et quatrième (PQ 4) rangs au Championnat du monde 2023. Les équipes les mieux classées lors de leurs épreuves de qualification continentales respectives qui ne sont pas encore qualifiées et qui n'ont pas encore été sélectionnées pour participer aux tournois de qualification de l'IHF obtiendront les places qualificatives correspondantes.

Pour ce qui est des confédérations d'Amérique du Nord/Caraïbes et d'Amérique centrale/du Sud, les places "meilleur continent" seront attribuées sur la base du classement à l'issue de l'épreuve de qualification continentale combinée.

Exemple : Même si le Brésil (affilié à la confédération d'Amérique centrale/du Sud) est l'équipe la mieux classée, la place qui reviendra au CNO occupant le rang suivant au classement de l'épreuve de qualification continentale combinée pourrait être attribuée à Cuba (affilié à la confédération d'Amérique du Nord/Caraïbes).

PQ 6 : Si une équipe d'Océanie finit entre la 8^e et la 12^e place au Championnat du monde 2023, la place qualificative correspondante sera attribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang le plus élevé au classement de l'épreuve durant laquelle l'Océanie peut se qualifier. Si cela



	<p>est impossible, la place ira au continent classé deuxième au Championnat du monde 2023 et viendra s'ajouter à la PQ 2. Le CNO de l'équipe non encore qualifiée la mieux classée lors de l'épreuve de qualification continentale correspondante obtiendra la place qualificative.</p> <p>Les CNO/fédérations nationales prenant part aux tournois de qualification olympique devront confirmer à l'IHF leur participation aux Jeux Olympiques, sous réserve de l'obtention d'une place de qualification, au moment de l'inscription de leurs équipes aux tournois de qualification olympique, à savoir le 15 janvier 2024 au plus tard.</p>
--	---

D.2. PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte inscrira automatiquement une (1) équipe masculine et une (1) équipe féminine composées de quatorze athlètes chacune, pour autant que les athlètes en question répondent aux critères d'admission définis à la section **C. Admission des athlètes** de ce document.

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

E.1. CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

Après chaque épreuve de qualification, l'IHF publiera les résultats définitifs sur son [site web](#) et informera les CNO/fédérations nationales qualifiés en conséquence.

Les CNO auront alors deux (2) semaines pour confirmer l'utilisation des places qui leur ont été attribuées, comme indiqué à la section **H. Période de qualification**.

Les CNO autorisés à prendre part aux tournois masculins et féminins de qualification olympique devront avoir confirmé à l'IHF leur participation aux Jeux Olympiques de Paris 2024, sous réserve de leur qualification, au moment de l'inscription de leurs équipes aux tournois de qualification olympique.

E.2. CONFIRMATION DES PLACES PAYS HOTE

Le CNO du pays hôte doit confirmer par écrit à l'IHF, avant le 31 juillet 2023, l'utilisation de ses places pays hôte.

F. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES

F.1. PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si une place allouée n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par ce dernier, celle-ci sera réattribuée à l'équipe admissible non encore qualifiée occupant le rang suivant à l'issue de l'épreuve dans laquelle la place a été obtenue.



F.2. PLACES PAYS HOTE INUTILISEES

Toute place inutilisée par le pays hôte sera réattribuée au continent du champion du monde 2023 dans la catégorie (hommes/femmes) correspondante et allouée au CNO non encore qualifié le mieux classé lors de l'épreuve de qualification continentale correspondante.

G. ATHLETES REMPLAÇANTS ACCREDITES "AP"

Chaque équipe qualifiée a droit à trois (3) athlètes remplaçants accrédités "Ap".

Définition :

Les athlètes accrédités "Ap" ne font pas partie des athlètes en compétition ; ils ont des droits et privilèges différents de ceux des athlètes en compétition (accrédités "Aa"), lesquels sont détaillés dans les conditions et quotas d'accréditation "Ap" du Guide d'accréditation du CIO. Ces athlètes ne font pas partie du quota d'athlètes tel que précisé à la section **B. Places de qualification**. Le passage de la catégorie "athlètes remplaçants accrédités Ap" à la catégorie "athlètes en compétition" ne peut se faire que dans les conditions énoncées dans le document intitulé *Politique du CIO/Paris 2024 applicable au remplacement tardif des athlètes*.

Les athlètes remplaçants doivent se conformer aux mêmes règles d'admission que les concurrents, telles que décrites à la **section C. Admission des athlètes**.

H. PERIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
4 – 20 novembre 2022	Épreuve de qualification féminine pour l'Europe : Championnat d'Europe, SLO/MKD/MNE
11 – 29 janvier 2023	Championnats du monde masculin, POL/SWE
17 – 23 août 2023	Épreuve de qualification féminine pour l'Asie, JPN
11 – 14 octobre 2023	Épreuve de qualification féminine pour l'Afrique, ANG
18 – 28 octobre 2023	Épreuve de qualification masculine pour l'Asie, QAT
24 – 29 octobre 2023	Épreuve de qualification féminine pour les confédérations d'Amérique du Nord/Caraïbes et d'Amérique centrale/du Sud : Jeux panaméricains, CHI
30 octobre – 4 novembre 2023	Épreuve de qualification masculine pour les confédérations d'Amérique du Nord/Caraïbes et d'Amérique centrale/du Sud : Jeux panaméricains, CHI
29 novembre – 17 décembre 2023	Championnats du monde féminin, DEN/NOR/SWE
12 – 28 janvier 2024	Épreuve de qualification masculine pour l'Europe : Championnat d'Europe, GER
18 – 28 janvier 2024	Épreuve de qualification masculine pour l'Afrique : Championnats d'Afrique, EGY
14 – 17 mars 2024	Tournois masculins de qualification olympique de l'IHF, lieu à définir
11 – 14 avril 2024	Tournois féminins de qualification olympique de l'IHF, lieu à définir



Dans les cinq jours suivant la fin de chaque épreuve	L'IHF devra avoir confirmé par écrit aux CNO les places de qualification qui leur ont été attribuées.
Dans les deux semaines suivant la fin de chaque épreuve	Les CNO devront avoir confirmé à l'IHF l'utilisation des places de qualification qui leur ont été attribuées.
Dans les cinq jours suivant l'étape précédente	Réattribution par l'IHF de toutes les places inutilisées
8 juillet 2024	Date limite des inscriptions par sport pour les Jeux Olympiques de Paris 2024
26 juillet – 11 août 2024	Jeux Olympiques de Paris 2024